



Fiche générateur : Hôtels



Déchets assimilés

Déchets de nature similaire aux déchets ménagers et pouvant être collectés dans les mêmes conditions (caractéristiques et quantité) : ordures ménagères, emballages, déchets verts...

Les structures produisant plus de 10 t/an de biodéchets sont tenues de les faire collecter et traiter séparément.

Pour en savoir plus sur mes obligations
→ Fiche 2



Préparation

Dépend des conditions de collecte du collecteur : les déchets assimilés peuvent être collectés en bacs (fournis par le collecteur ou non), en sacs, dans des bennes...



Modalité de collecte

Collecte par le service public selon les caractéristiques et les quantités produites
Collecte par un prestataire privé



Huiles alimentaires usagées

Résidus de matières grasses, majoritairement d'origine végétale, utilisés lors des opérations de friture destinées à l'alimentation humaine, en industries agroalimentaires ou en restauration commerciale et collective et également par les particuliers.

Les structures produisant plus de 60 L/an d'huiles alimentaires usagées sont tenues de les faire collecter et traiter séparément.



Préparation

Obligation de les stocker en fûts isolés et identifiés, généralement fournis par le transporteur. Ces fûts ont un étiquetage spécifique selon l'origine des huiles alimentaires : connue (étiquette verte) ou non (étiquette rouge). Les huiles ne doivent pas être souillées ou diluées par d'autres produits.



Modalité de collecte

Collecte par des prestataires disposant d'un agrément préfectoral.



Fluides frigorigènes fluorés

Fluides frigorigènes fluorés

Les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Ces gaz sont notamment utilisés en tant que fluides frigorigènes dans le secteur froid et climatisation (chambre froide par exemple).



Préparation

Les détenteurs d'équipements doivent faire procéder à l'installation par un opérateur agréé et faire procéder régulièrement à un contrôle d'étanchéité par un opérateur agréé.



Modalité de collecte

Lors des opérations de maintenance ou en fin d'usage des équipements, les opérateurs ont l'obligation de procéder à la récupération des fluides usagés contenus dans les circuits frigorifiques.



Ameublements

Déchets d'éléments d'ameublement

Les éléments d'ameublement ménagers et professionnels comportent les catégories suivantes :

- Meubles de salon, séjour, salle à manger, de chambre à coucher, de bureau, de cuisine, de salle de bains
- Meubles d'appoint
- Literie
- Meubles de jardin
- Sièges
- Meubles techniques, commerciaux et de collectivités



Préparation

Les déchets d'éléments d'ameublement doivent être stockés sur un sol aménagé à l'abri des intempéries.



Modalité de collecte

Demande d'enlèvement gratuite peut être effectuée auprès de Valdela pour une benne de plus de 2,4 tonnes ou 20 m³

Collecte en déchèteries sous conditions

A noter que les professionnels disposant d'une carte PRO Eco-mobilier peuvent déposer gratuitement le mobilier et la literie usagés dans les déchèteries équipées d'une benne Eco-mobilier